

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

COMITE NATIONAL DU RASSEMBLEMENT
POUR LE DEVELOPPEMENT

Secrétariat Général du Gouvernement

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

DECRET D/2022/0281/PRG/CNRD/SGG

**PORTANT NOMINATION DU PRESIDENT ET DES MEMBRES DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE NATIONALE DU
SERVICE UNIVERSEL DES TELECOMMUNICATIONS ET DU
NUMERIQUE (ANSUTEN)**

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION,

- Vu** la Charte de la Transition ;
- Vu** la Loi N° 2015/018/AN du 13 août 2015 relative aux Télécommunications et aux Technologies de l'Information en République de Guinée ;
- Vu** la Loi L/2017/0056/AN du 08 décembre 2017 modifiant certaines dispositions de la Loi L/2016/075/AN du 30 décembre 2016 portant gouvernance financière des Sociétés et Etablissements publics en République de Guinée ;
- Vu** la Loi L/2018/025/AN du 03 juillet 2018 portant organisation générale de l'Administration publique ;
- Vu** l'Ordonnance O/2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 septembre 2021 portant prorogation des Lois nationales, des Conventions, Traités et Accords internationaux en vigueur à la date du 05 septembre 2021 ;
- Vu** le Décret D/2021/008/PRG/CNRD/SGG du 06 octobre 2021 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu** le Décret D/2021/011/PRG/CNRD/SGG du 08 octobre 2021 portant structure du Gouvernement ;
- Vu** le Décret D/2021/0245/PRG/SGG du 22 décembre 2021, portant attributions et organisation du Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Économie Numérique ;
- Vu** le Décret D/2022/0062/PRG/CNRD/SGG du 27 janvier 2022 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Agence Nationale du Service Universel des Télécommunications et du Numérique (ANSUTEN) ;
- Vu** le Communiqué N° 01/2021/PRG/CNRD du 05 septembre 2021 portant prise effective du Pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Les cadres et personnes, dont les noms, prénoms et fonctions suivent, sont nommé(e)s au sein du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale du Service Universel des Télécommunications et du Numérique (ANSUTEN) :

1. **Président du Conseil d'Administration : Monsieur Sékou Oumar BARRY,** Directeur Général de l'Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications.

Membres :

2. **Monsieur Fodé YOULA,** Conseiller en charge des Télécommunications/TIC et de l'Economie Numérique du Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Economie Numérique ;
3. **Monsieur Idrissa KABA,** en service à la Cellule Technique du Suivi des Programmes (CTSP) au Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan ;
4. **Madame Oumou MARA,** en service à la Cellule Communication du Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation ;
5. **Madame Aminata Deen TOURE,** Directrice Nationale de l'Innovation, au Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation ;
6. **Monsieur Moussa MAGASSOUBA,** Directeur par Intérim du Service de Modernisation des Systèmes d'Information du Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Alphabétisation ;
7. **Madame Maimouna DIAKHABY,** Conseillère chargée de la Digitalisation du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.

Article 2 : Les membres du Conseil d'Administration de l'ANSUTEN, y compris son Président, sont nommés pour un mandat **de trois (03) ans**, renouvelable une fois.

Article 3 : Le présent Décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature, et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 08 JUIN 2022



Colonel Mamadi DOUMBOUYA